

# Propositions de lois

présentées en faveur de l'enseignement

de la Langue Internationale Espéranto

et de son adoption dans les relations internationales

Les dispositions relatives à l'enseignement de l'espéranto varient suivant les pays. Des propositions de lois visant son introduction dans l'enseignement ont été déposées dans divers pays, et notamment en France :

**1907.** Projet de résolution (dit projet Cornet) *"tendant à inviter le Gouvernement à introduire la langue internationale espéranto dans les programmes de l'enseignement public qui comportent l'enseignement des Langues Vivantes"* présenté à la Chambre des Députés Séance du 28 février 1907. *"Article unique - L'étude de la langue internationale espéranto sera comprise dans les programmes de l'enseignement public qui comportent l'enseignement des langues vivantes. Cette étude sera facultative, et les élèves qui présentent aux différents concours l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, ou l'arabe, pourront ajouter à ces langues la langue espéranto. Ils jouiront des avantages accordés aux candidats qui demandent à être interrogés sur une langue supplémentaire."*

**1935.** Proposition de résolution *"tendant à inviter le Gouvernement à introduire la langue auxiliaire internationale Espéranto dans les programmes de l'enseignement public"*. Présentée le 19 février 1935 devant l'Assemblée nationale par M. Maurice Rolland, député du Rhône, président du Groupe Parlementaire de l'Espéranto, cette proposition a été publiée au Journal Officiel du 20 février 1935 et mise en distribution à la Chambre le 25 sous le numéro 4737.

**1975.** Proposition de loi n° 1667 *"tendant à inclure la langue internationale Espéranto dans l'enseignement secondaire comme langue facultative"* (enregistrée le 16 mai 1975 à la présidence de l'Assemblée nationale). Présentée par MM. Mexandeau, Bayou, Bastide, Frêche, Sénès, Vivien et les membres du Parti socialiste et les Radicaux de gauche et apparentés.

**1979.** Proposition de loi n° 1550 *"tendant à inclure la langue internationale Espéranto dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur comme langue à option"* (enregistrée le 19 décembre 1979 à la présidence de l'Assemblée nationale), présentée par MM. Laurain, Boucheron, Marchand, Madrelle, Pourchon, Rocard, Vivien et les membres du groupe socialiste et apparentés.

**1980.** Proposition de loi n° 67 *"tendant à inclure l'Espéranto comme langue à option dans les matières d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur"*, présentée par le sénateur Palmero (4 novembre 1980).

**1988.** Proposition de loi n° 1246 *"tendant à introduire l'espéranto comme langue à option dans le cursus scolaire et universitaire"* (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 février 1988), présentée par M. Jean Roatta, député.

**1995.** Proposition de loi n° 2289 *"relative à l'enseignement de l'espéranto"* (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 octobre 1995), présentée par le groupe communiste.

**1996.** Proposition de loi n° 485 "*relative à l'enseignement de l'espéranto*" (enregistrée à la Présidence du Sénat le 10 juillet 1996), présentée par le groupe communiste.

**1997.** Proposition de loi n° 180 "*relative à l'enseignement de l'espéranto*" (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 août 1997), présentée par le groupe communiste.

## Autres assemblées

D'autres assemblées ont voté des résolutions ou émis des vœux afin que l'enseignement de la Langue Internationale Espéranto soit pris en considération.

**Conseils généraux :** Allier, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Charente Maritime, Corrèze, Hérault (deux fois), Marne, Haute-Saône, Haute-Vienne, Var, Yonne.

**Conseils d'Arrondissements :** Grasse, Lyon, Valence.

## Conseils Municipaux

(numéro de département et municipalité) :

03 Boucé	39 Dôle	66 Le Boulou
03 Bressolles	44 Nantes	69 Lyon
03 Chavroches	47 Casteljaloux	70 Port-sur-Saône
03 Creuzier-le-Vieux	47 Marmande	71 Buxy
03 Durdat	51 Châlons-en-Champagne	71 Chalon-sur-Saône
03 Laféline	58 Nevers	71 La Chapelle-au-Mans
03 Nassigny	59 Dunkerque	71 Longepierre
05 Gap	59 Haumont	71 Montceau-les-Mines
06 Cagnes-sur-Mer	62 Arras	71 Montcenis
13 Arles	62 Liévin	71 Paray-le-Monial
13 Noves	63 Clermont-Ferrand	71 Romenay
17 Jonzac	65 Lourdes	74 Marnaz
21 Beaune	66 Amélie-les-Bains	85 Luçon
24 Boulazac	66 Banyuls-sur-Mer	87 Limoges
25 Pontarlier	66 Caramany	89 Auxerre
26 Romans-sur-Isère	66 Corneilla-de-Conflent	93 Rosny-sous-Bois
27 Evreux	66 Le Boulou	

Mise à jour : 15 janvier 2001. [SAT-Amikaro](#)